

LES CLÉS**Les quatre problèmes démocratiques que pose la suppression du Sénat**

29 juin 2025 à 07:58 • 4 min

Le Sénat est une des plus vieilles institutions belges, mais il pourrait être amené à disparaître... Le gouvernement belge s'est en effet accordé sur sa suppression, même si cela doit encore être soumis au vote des parlementaires. L'occasion de se pencher sur le rôle du Sénat et l'origine de ce système bicaméral dans le podcast "Les Clés", avec Anne-Emmanuelle Bourgaux, professeure de droit constitutionnel à l'UMONS.

INFO Par Sarah Poucet
La Première**Les Clés**

Pour voir ce contenu, connectez-vous gratuitement

À l'origine du système législatif belge, les jeunes libéraux qui se battaient pour bâtir la Belgique ont réfléchi à un système bicaméral : une Chambre des représentants et un Sénat. Cette seconde chambre est censée tempérer la première, dans un espace de débat plus long et plus sage. C'est aussi une façon pour ces jeunes progressistes de se débarrasser de l'aristocratie. "Les libéraux montants ont très peur que si on ne fait pas deux chambres, l'aristocratie, les bons vieux propriétaires terriens – qui sont encore bien là – monopolise la Chambre. Et donc l'idée est aussi que si on canalise la noblesse dans le Sénat, ça laissera la place à la bourgeoisie montante au sein de la Chambre" explique Anne-Emmanuelle Bourgaux. Au fil des années et des réformes de l'État, le rôle du Sénat a évolué jusqu'à être vidé de sa substance lors de la 6e réforme de l'État. Le gouvernement planifie désormais sa suppression, qui doit quand même récolter l'aval des deux tiers de la Chambre. Pour la constitutionnaliste, la suppression du Sénat pose quatre importants problèmes démocratiques.

1. L'occasion manquée de faire participer le citoyen

Grâce au travail entamé par certaines entités fédérées, notamment par la Communauté germanophone et la Région bruxelloise, notre pays est assez remarqué pour son savoir en matière de démocratie participative. C'est un élément qui nous démarque sur la scène internationale. Mais Anne-Emmanuelle Bourgaux regrette que ce savoir ne soit pas valorisé au sein de notre pays. Le Sénat pourrait devenir une institution de participation citoyenne selon elle : "C'est d'autant plus vrai que le Sénat lui-même a voté une loi en 2024, juste avant les élections, pour instituer des commissions mixtes ou des commissions citoyennes en son sein. Si on supprime purement et simplement le Sénat, alors même qu'on a sous la main des outils pour en faire une chambre citoyenne, c'est un véritable gâchis".

L'écrivain et historien David Van Reybrouck, reconnu pour ses propositions pour réenchanter la démocratie, imagine, lui, une vraie chambre citoyenne qui permettrait de maintenir notre système bicaméral : "Une chambre citoyenne qui contiendrait des citoyens et des citoyennes tirés au sort pour représenter une plus grande diversité de la Belgique. Parce que dans le parlement actuel, dans la Chambre élue, c'est vrai que tout le monde peut voter, mais quand on regarde la composition de cette chambre, c'est quand même très sélectif et ça reste très élitaire. Ce sont surtout des diplômés universitaires, surtout ceux qui ont fait le droit, qui doivent représenter la totalité de la Belgique. Ils ont peut-être les savoirs, oui, mais ils n'ont pas forcément le vécu. Et je pense qu'il faut combiner les deux".

2. Le renforcement du pouvoir exécutif au détriment du pouvoir législatif

Le projet du gouvernement est de remplacer les discussions au Sénat au profit du comité de concertation, que le public a découvert pendant la pandémie. Ce comité n'est pas constitué de parlementaires des entités fédérées comme le Sénat, mais bien de membres de l'exécutif c'est-à-dire des ministres choisis par les présidents de parti.

Or, la constitutionnaliste de l'UMONS pointe que la Belgique a déjà un problème avec son pouvoir exécutif : il est en expansion. "C'est-à-dire que le gouvernement, et singulièrement la majorité, prend de plus en plus de place. Je suis désolé, mais si on supprime le Sénat, c'est quand même affaiblir le Parlement et dans un contexte d'exécutif de l'État, ce n'est pas une bonne idée".

3. La réduction des discussions entre entités fédérées

Le Sénat est aussi un espace de dialogue entre les entités fédérées et le niveau fédéral. En effet, 50 sénateurs sont envoyés par les entités fédérées : 29 sénateurs par le Parlement flamand, 10 sénateurs par le Parlement de la Communauté française, 8 sénateurs par le Parlement wallon, 2 sénateurs désignés choisis par le groupe linguistique français du Parlement bruxellois et 1 sénateur délégué par le Parlement de la Communauté germanophone. C'est donc un espace de dialogue de choix entre les différentes entités du pays. Dans ses missions, le Sénat est d'ailleurs chargé de nouer des accords de coopération entre niveaux de pouvoir et d'émettre un avis sur les potentiels conflits d'intérêts entre les entités fédérées et le niveau fédéral.

Au sein d'un système fédéral belge déjà très compliqué, Anne-Emmanuelle Bourgaux voit dans cette chambre un espace de choix pour faire avancer des dossiers ralenties par le manque de coopération entre niveaux de pouvoir : "Il ne faut pas se pencher très bas pour trouver de nombreux dossiers [...] qui sont bloqués juste par manque de concertation et de coopération entre les entités. Il y en a à la pelle. Et donc c'est singulièrement paradoxal de supprimer le Sénat qui est l'entité dans laquelle on pourrait se parler entre entités, faire mieux fonctionner le fédéralisme".

4. Le manque de contrôle des relations internationales

Enfin, Anne-Emmanuelle Bourgaux tient à rappeler un rôle souvent méconnu du Sénat :

le contrôle des relations internationales. C'est une tâche qui lui est dévolue depuis 1993 et que le Sénat a correctement remplie jusqu'à présent. "C'est très important qu'il y ait un regard des parlementaires sur les affaires européennes sur, par exemple, est-ce qu'on fait la guerre ou non ?".

Si le Sénat est supprimé, la Chambre devrait prendre le relais. Mais vu tout le travail qu'elle a déjà, la constitutionnaliste craint que cette mission soit tout simplement abandonnée.

Or, vu le contexte international actuel, que la Belgique contrôle ce que ses ministres et commissaires négocient et approuvent sur le plan mondial paraît essentiel.

La suppression du Sénat représente donc un risque démocratique pour Anne-Emmanuelle Bourgaux : "Ce n'est pas quelques présidents de parti enfermés dans une caserne qui ont à décider de l'avenir d'une institution parlementaire qui est aussi vieille que la Belgique. Et là-dessus, je pense qu'on sous-estime l'image qu'on va donner à l'international parce que supprimer une assemblée parlementaire par décision de quelques-uns, même si ce sont des présidents de parti, ça ne donne pas du tout une bonne image de la démocratie belge".

► Découvrez aussi le rôle initial du Sénat et son origine en écoutant l'entièreté du podcast des *Clés* dans le player ci-dessus ou sur [Auvio](#).

Les Clés Ça sert à quoi les mutuelles ?

00:00

31:23

28 h 39 min

Ça sert à quoi les mutuelles ?	31 min
Iran : vers la fin du régime des mollahs ?	28 min
LEZ (zone de basse émission) à Bruxelles : comprendre les en...	26 min
Va-t-on manquer d'électricité à l'avenir ?	27 min
Face à Trump, l'Europe condamnée à subir ? (4/4)	27 min
#medias : Pub, les mannequins vont-ils être remplacés par l'I...	30 min
Et après le Venezuela, le Groenland ? (3/4)	27 min
Pétrole : le vrai objectif de Donald Trump au Venezuela ? (2/4)	25 min
Comprendre l'intervention américaine au Venezuela (1/4)	30 min

</div